

RECTORAT DE L'ACADEMIE DE DIJON
 DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS
 DEC 2

2 G RUE GENERAL DELABORDE
 21000 DIJON
 Tél. : 03 80 44 84 00
 Mail. : dec2.cyclades@ac-dijon.fr

MONSIEUR CHARVET--DA SILVA
 Alexis
 43 rue leonard de vinci
 21000 DIJON



Application mobile :
 CycladesVerif

Nom de famille : CHARVET--DA SILVA
 Nom d'usage :
 Prénom(s) : Alexis
 Né le : 19/06/2006 A : DIJON (021)
 INE :
 Etablissement : 0211479U ÉCOLE DES MÉTIERS
 LONGVIC
 Forme de passage : Globale - Jury : 31213
 Catégorie : APPRENTI BACPRO 3 ANS

Spécialité Métiers du commerce et de la vente - Option A : Animation et gestion de l'espace commercial

Epreuves du 1er groupe		Note	Coefficient	Points	Observations
Epreuve scientifique et technique		7.75/20	2.0		
U11	Economie - droit	11.0/20	1.0	11.00	
U12	Mathématiques	4.5/20	1.0	4.50	
U2	Animation et gestion de l'espace commercial (1)	9.0/20	4.0	36.00	
Pratique professionnelle		15.23/20	9.0		
U31	Vente-conseil (1)	14.0/20	3.0	42.00	
U32	Suivi des ventes (1)	15.5/20	2.0	31.00	
U33	Fidélisation de la clientèle et développement de la relation client (1)	17.0/20	3.0	51.00	
U34	Prévention, santé, environnement	13.0/20	1.0	13.00	
Langues vivantes		10.25/20	4.0		
U41	Langue vivante A-Anglais	12.5/20	2.0	25.00	
Langue vivante A : écrite-Anglais		7.5/12			
Langue vivante A : orale-Anglais		5.0/8			
U42	Langue vivante B-Espagnol	8.0/20	2.0	16.00	
Langue vivante B : écrite-Espagnol		6.0/12			
Langue vivante B : orale-Espagnol		2.0/8			
Français, histoire-géographie, enseignement moral et civique		11.50/20	5.0		
U51	Français	13.0/20	2.5	32.50	
U52	Histoire-géographie et enseignement moral et civique	10.0/20	2.5	25.00	
U6	Arts appliqués et culture artistique	13.5/20	1.0	13.50	
U7	Education physique et sportive-Contrôle en formation (Apte)	15/20	1.0	15.00	
CO1	Chef d'oeuvre	15.0/20		10.00	
Chef d'oeuvre : présentation orale		14.0/20			
Chef d'oeuvre : note du livret		16.0/20			
Chef d'oeuvre, note de la scolarité 1ère		15.00/20			
Chef d'oeuvre, note de la scolarité terminale		17.00/20			

(1) : Épreuve entrant dans le calcul de la moyenne des épreuves professionnelles

A DIJON, le 08 juillet 2024

Pour le recteur et par délégation
 Le Chef de la division des examens
 et concours

Le présent document vaut ce que de droit jusqu'à
 délivrance du diplôme pour le candidat admis. Il n'en sera
 pas délivré de duplicata. Prévoir des copies en cas de
 besoin.

NOTA: le changement de réglementation peut entraîner la
 modification ou la suppression de la validité des bénéfices
 ou des dispenses. Il est conseillé de se renseigner au plus
 tard lors de l'inscription à l'examen.



Laurent BARON-LORNAGE

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Un recours contentieux peut être formé devant le tribunal administratif de Dijon dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision.

Le recours administratif gracieux ou hiérarchique adressé à l'autorité administrative dans ce même délai prorogera le délai du recours contentieux.

Vous conservez ainsi la faculté de former ce dernier recours dans un délai de deux mois à compter de la décision intervenue suite au recours gracieux ou hiérarchique laquelle peut être implicite – absence de réponse de l'Administration pendant deux mois.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite intervient dans un délai de deux mois après la décision implicite, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyen accessible par le site internet www.telerecours.fr

Les diplômes seront à retirer dans l'établissement de formation à partir de mi-octobre 2024.

Seuls les candidats isolés recevront leur diplôme, à leur domicile, par voie postale.

RECTORAT DE L'ACADEMIE DE DIJON
DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS
DEC 2

2 G RUE GENERAL DELABORDE
21000 DIJON

Tél. : 03 80 44 84 00

Mail. : dec2.cyclades@ac-dijon.fr

Nom de famille : CHARVET--DA SILVA

Nom d'usage :

Prénom(s) : Alexis

Né le : 19/06/2006 A : DIJON (021)

INE :

Etablissement : 0211479U ÉCOLE DES MÉTIERS
LONGVIC

Forme de passage : Globale - Jury : 31213

Catégorie : APPRENTI BACPRO 3 ANS

MONSIEUR CHARVET--DA SILVA
Alexis

43 rue leonard de vinci

21000 DIJON



Application mobile :
CycladesVerif

Spécialité Métiers du commerce et de la vente - Option A : Animation et gestion de l'espace commercial

Epreuves du 1er groupe	Note	Coefficient	Points	Observations
Epreuves professionnelles	Total :	12.0	160.00	Moyenne : 13.33/20
RÉSULTAT : Epreuves du 1er groupe	Total :	26.0	325.50	Moyenne : 12.51/20
DECISION DU JURY: Admis Mention Assez Bien				

(1) : Épreuve entrant dans le calcul de la moyenne des épreuves professionnelles

A DIJON, le 08 juillet 2024

Pour le recteur et par délégation
Le Chef de la division des examens
et concours

Le présent document vaut ce que de droit jusqu'à
délivrance du diplôme pour le candidat admis. Il n'en sera
pas délivré de duplicata. Prévoir des copies en cas de
besoin.

NOTA: le changement de réglementation peut entraîner la
modification ou la suppression de la validité des bénéfices
ou des dispenses. Il est conseillé de se renseigner au plus
tard lors de l'inscription à l'examen.

Laurent BARON-LORNAGE

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Un recours contentieux peut être formé devant le tribunal administratif de Dijon dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision.

Le recours administratif gracieux ou hiérarchique adressé à l'autorité administrative dans ce même délai prorogera le délai du recours contentieux.

Vous conservez ainsi la faculté de former ce dernier recours dans un délai de deux mois à compter de la décision intervenue suite au recours gracieux ou hiérarchique laquelle peut être implicite – absence de réponse de l'Administration pendant deux mois.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite intervient dans un délai de deux mois après la décision implicite, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyen accessible par le site internet www.telerecours.fr

Les diplômes seront à retirer dans l'établissement de formation à partir de mi-octobre 2024.

Seuls les candidats isolés recevront leur diplôme, à leur domicile, par voie postale.